



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Diaroumé

COMMUNE DE DIAMBATY

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAMBATY	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	5
1.1.3. Le climat	6
1.1.4. L’hydrographie et l’hydrologie	7
1.1.5. La pluviométrie	7
1.1.6. La végétation et la faune.....	7
La faune, diversifiée est composé de gibiers, de grande faunes et d’oiseaux.	7
1.2. Le milieu humain	7
❖ 1.2.1. L’état et la dynamique de la population.....	7
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	8
2.1. La Vision de Développement	8
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	8
III. ACTIONS RETENUES.....	8

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « ***dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune*** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PAPSEN¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Diambaty.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAMBATY

1.1. Le milieu physique

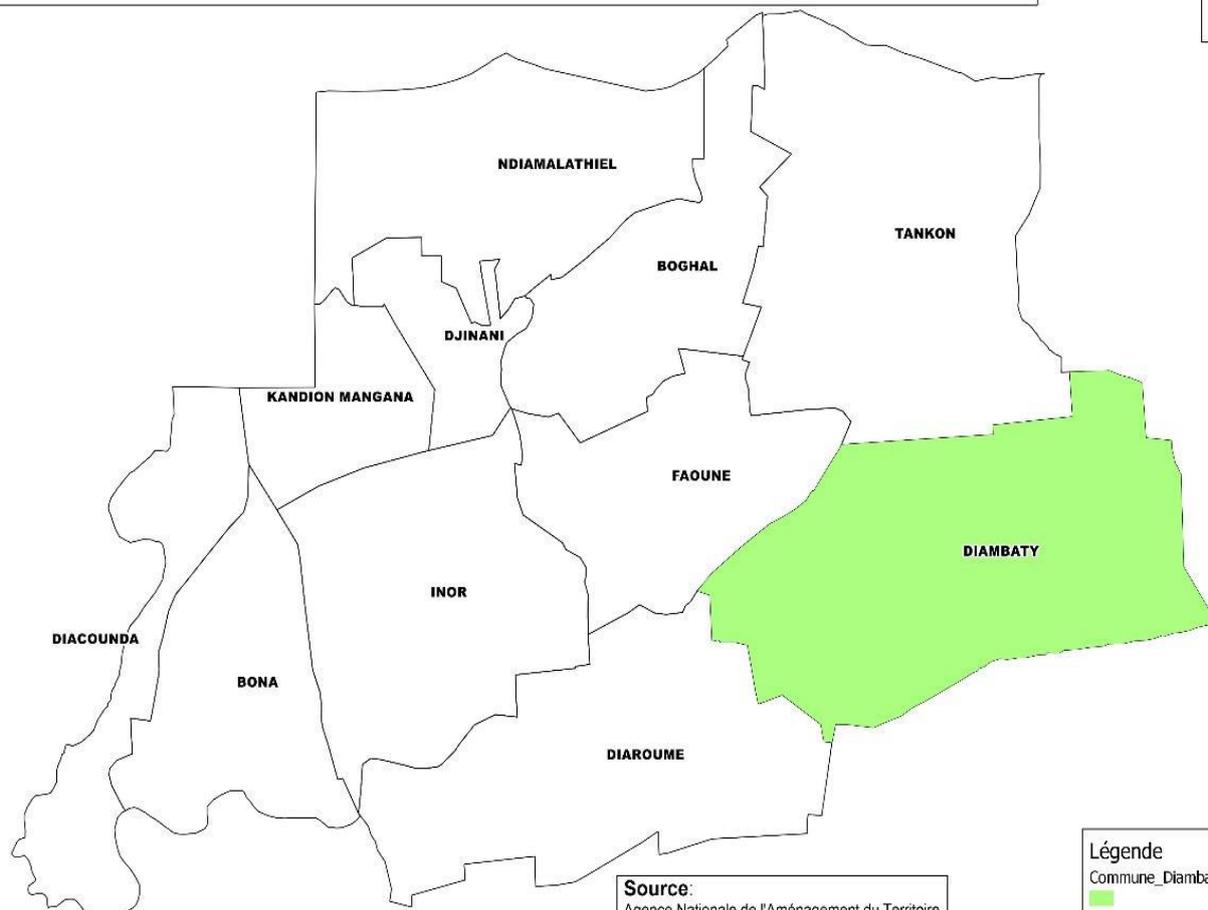
1.1.1. La situation géographique

Localisée au Nord-Ouest dans la région de Sédhiou, département de Bounkiling, arrondissement de Diaroumé, la commune de DIAMBATY s'étend sur une superficie de 407 Km². Elle est limitée :

- ✚ Au Nord par les communes de Faoune et de Tankon;
- ✚ A l'Ouest par les communes de Faoune et de Diaroumé;
- ✚ Au Sud par les communes de Sakar, de Oudoucar, de Diannah Ba et de Samé Kanta;
- ✚ A l'Est par l'arrondissement de Saré Bidji (département de Kolda).

Par le Décret N° 2008-749 du 10 juillet 2008, la commune de DIAMBATY a été érigée en commune avec soixante-quinze (75) villages et trois hameaux qui sont : Diambaty, Banana, Karantaba, Diannah Sonkodou, Manconong, Missira Sonkodou, Touba Moricounda, Touba Foulbé, Médina Tallène, Djiguimar, Médina Ndiobène, Saré Lamine Diallo, Saré Alètte, Syllacounda, Nassiroulaye, Kokouye, Saré Selba, Saré Sawaye, Saré Ilo, Saré Bodio, Saré Samba Sow, Saré Sara Seydi, Saré Ngadia, Saré Doga, Saré Diassy, Sinthiou Boye Diallo, Saré Baradji, Saré Lakou, Saré Sounkarou, Saré Amadou, Saré Aly Diao, Saré Gagna, Saré Demba, Hamdallaye, Saré Mangassa, Saré Ila Djibaguène, Sinthiang Kadialy, Sinthiang Samba Diamé, Sinthiang Guidom, Sinthiang Bidji, Sinthiang Sambarou, Sinthiang Ousmane Guèye, Sinthiang ousmane, Bantagnima, Diaka Souleymane, Diaka Fodé, Badion Fally, Badion Liss, Badion Siboto, Saré Manfou, Dialembéré, Tabadian, Diambély, Sinthiang Bakary, Médina Alpha Cissé, Samtoulou, Médina Aly Mballo, Simpitory, centour El Hadji, Bayamba, Manoto, Madina Doumbouya, Touba Bayamba, Darou Salam Cissé, Touba Ndawène, Saré Sambélé, Saré Pathé Cissé, Badinding, Dialaba, Diadiély, Médina Seydou Nourou Tall

Carte de Localisation de la Commune de Diambaty



Source:
Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
Images Satellite LandSat2017
Projection: UTM / WGS84
Réalisation: Famara DIEDHIOU,
Géographe Environnementaliste

Légende
Commune_Diambaty
Limite_Département_Bounkling

1.1.2. Reliefs et sols

Le relief de la Commune est généralement plat avec des bas-fonds de part et d'autre de la commune. Cette caractéristique est d'une grande importance pour le développement des activités agricoles dans la zone.

Les sols de la Commune de DIAMBATY sont essentiellement de type argileux (deck), argilo- sableux (deck dior) sur le plateau, deviennent argileux à hydro morphes aux alentours des vallées et des bas-fonds.

Les sols ferrugineux tropicaux sont de deux types.

Les sols sablonneux peu fertiles qui occupent une bonne partie de la Commune. Ce sont :

les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.

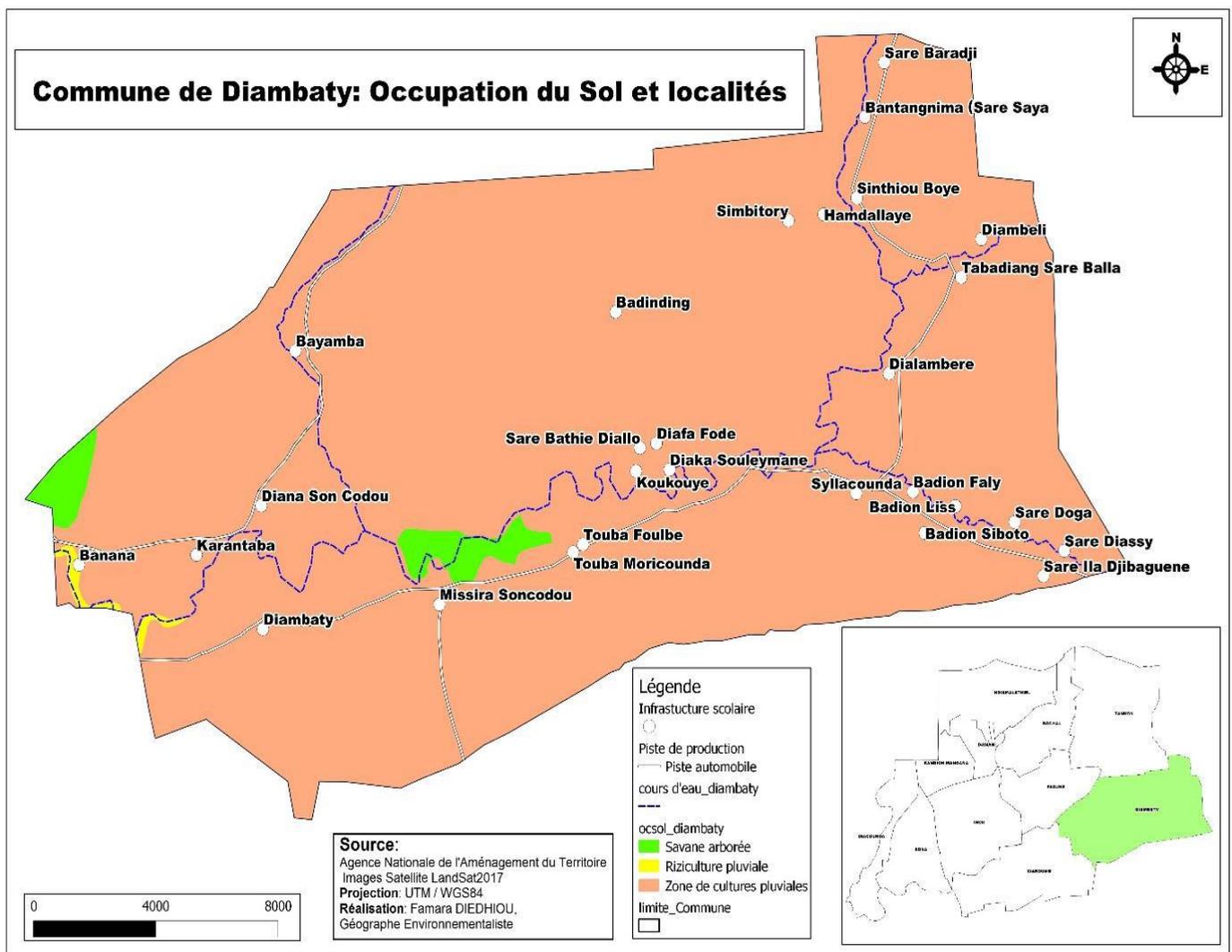
Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très

appréciés dans la riziculture. Ils sont situés pour l'essentiel à l'Est de la Commune de DIAMBATY.

Il faut noter l'existence des sols sablo argileux (Deck-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux (Deck).

En général, les ressources pédologiques de la Commune sont aptes à l'agriculture pluviale et irriguée mais connaissent beaucoup de contraintes. Ces dernières sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales mais surtout par la dégradation sous l'influence néfaste de l'avancée de la langue salée, l'érosion hydrique et éolienne.

Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour ce qui est de la fertilité des sols et donc des rendements de cultures.



1.1.3. Le climat

Il est de type soudano-sahélien avec l'alternance de 2 saisons : une saison des pluies entre juin et octobre et une saison sèche entre novembre et mai.

- **Température** : relativement élevée et variant entre 20 et 40 °C selon les saisons

- **Vents** : Ils alternent en fonction des périodes. Nous avons du vent frais en période de fraîcheur entre Novembre et Janvier, des vents chauds et sec appelés harmattans en période de chaleur entre Février et Mai. En fin, la période hivernale est marquée par l'alternance de vent chaud et froid avant et après la pluie.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Plusieurs affluents du « Soungrougou » qui s'assèchent pendant la saison chaude et constituent des barrières naturelles pendant l'hivernage. Ils sont alimentés par les eaux de ruissellement vers les bas-fonds.

La profondeur de la nappe phréatique est atteinte des dépressions aux plateaux, entre 5 et 45m.

1.1.5. La pluviométrie

Le régime pluviométrique est très aléatoire. Elle se caractérise par l'abondance des précipitations, la fréquence des orages (63 jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 850 et 1350 mm. La dynamique d'évolution de la pluviométrie est caractérisée par une grande fluctuation selon les années.

1.1.6. La végétation et la faune

La végétation est composée de strates (arborées, arbustives et herbacée) assez dense.

- La strate arborée comprend les espèces suivantes : venne (pterocarus erinacuis), Link (afzelia africana, caïlcédrat (khaya senegalensis), rônier (porassus aethiopiun), mangrove (laguncularia racemosa) ;
- La strate arbustive est essentiellement constituée par les espèces suivantes : kinkéliba (combretum micranthum), ratte ou diambakatang (combretum glutinosum) ;
- La strate herbacée est, quant à elle, dominée par les graminées.

La faune, diversifiée est composé de gibiers, de grande faunes et d'oiseaux.

1.2. Le milieu humain

❖ 1.2.1. L'état et la dynamique de la population

Selon le RGPHAE 2013, la commune compte 9713 habitants structurés comme suit :

- 51% d'hommes et 49.% de femmes ;
- 82% de jeunes ;
- 0.6% de personnes âgées ;
- Environ 100 personnes vivant avec un handicap.

La Population composée majoritairement de mandingues et de peulhs. On y trouve quelques minorités à savoir les wolofs, les sérères. De nos jours, les autorités locales ne disposent pas de statistiques concernant ces groupes ethniques. La densité de la population est de 23 habitants au km².

La dynamique migratoire de la Commune de DIAMBATY est fortement marquée par l'importance des potentialités agro-sylvo-pastorales. C'est pourquoi elle accueille de nombreux migrants venant des communes

limitrophes, mais aussi des régions et pays proches (Kaolack, Fatick, Gambie, Guinée, Mali,...). Cette migration accentue la dynamique d'exploitation des ressources naturelles (terres, forêts, pâturages).

La tendance à l'émigration est très forte dans le milieu. Elle est surtout orientée vers l'international. Quant à la migration intérieure, elle s'effectue vers les grands centres urbains (Kaolack, Kolda, Dakar) qui constituent une étape pour aller vers l'Europe (France et Espagne). Aussi, la zone est en effet marquée par l'intensité des réseaux de solidarité et de trafic de clandestins qui facilitent l'exile de la population jeune.

Les principaux investissements faits par les émigrés sont surtout orientés vers l'habitat et la prise en charge des dépenses sociales. Néanmoins, on dénombre la construction, par les émigrés, d'un poste de santé dans le village de Diambaty.

Toutefois, la migration a aussi fait beaucoup de ravage dans la zone avec le phénomène des migrations irrégulières.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

La vision de développement portée par le maire et les populations locales est de faire de la Commune de Diambaty, « Une commune émergente à l'horizon 2023 avec une société vivant dans la paix et la cohésion sociale ». La matérialisation de cette vision à l'horizon 2023, passe nécessairement par le désenclavement de la commune et la valorisation des ressources agricoles, forestières et pastorales.

Cette vision s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes d'actions dont principalement la cohésion sociale, la solidarité et l'équité entre les différents groupes d'acteurs, la bonne gouvernance, la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires locales.

2.2. Les axes stratégiques de développement

Trois axes prioritaires se dégagent de ce processus de planification. Ils permettront, certainement, d'atteindre la vision déclinée par les autorités locales ce, d'ici à l'horizon temporaire 2023 :

AXE 1 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour le renforcement du capital humain et la réduction des phénomènes d'inégalité et d'exclusion ;

AXE 2 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour le renforcement du capital humain et la réduction des phénomènes d'inégalité et d'exclusion ;

AXE 3 : La promotion de la bonne gouvernance, droits humains, Partenariat et Environnement.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	Construire et équiper deux postes de santé complets	Syllacounda ; Diambaty	29000	29000	29000	87000
	Construire et équiper une case de santé	Saré Hilo		6000	6000	12000
	Renforcer en équipements deux cases de santé	Karantaba ; Dialambéré		3000	3000	6000
	électrifier les structures sanitaires (maternité)	Diambaty ; Syllacounda				0
	équiper une maternité	Diambaty				0
EDUCATION	construire et équiper trois salles de classe préscolaire	Diambaty ; Syllacounda ; Bayamba	8500	8500	8500	25500
	clôturer 11 écoles élémentaires	Diambaty ; Karantaba ; Bayamba ; Syllacounda ; Banana ; Manconon ; Touba Moricounda ; Saré Hilo ; Diaka Fodé ; Saré Mafou ; Sinthiou Boye	40333,333	40333,334	40333,333	121000
	construire et équiper 5 salles de classe	Bayamba (2) ; Diambaty (2) ; Banana (1)		21250	21250	42500
	construire 7 blocs d'hygiène dans les écoles élémentaires	Diambaty ; Karantaba ; Bayamba ; Banana ; Manconon ; Diaka Fodé ; Sinthiou Boye	11666,666	11666,667	11666,667	35000
	réhabiliter 07 salles de classe	Diambaty ; Bayamba ; Karantaba ; Missira ; Saré Hilo ; Syllacounda	15000	13000		28000
HYDRAULIQUE	Réaliser deux forage équipés de châteaux d'eau 200m3/20 m chacun	Syllacounda (7 villages) ; Bayamba (7 villages)	122000		122000	244000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	étendre le réseau de deux Adductions d'Eau Potable sur 25 km	Diambaty (Missira ; Dianna Sonkodou ; Dialdiali ; Banana ; Darou Miname 1 ; Porokhane ; Tanème Sonkodou) 10 km ;; Dassilamé Cissé (Saré Pathé ; Saré Sambelle ; Badindin Kalilou ; Saré Selba Thioune ; Sinthiang Boubacar ; Médina Fallèle ; Médina Seydou Nourou Tall) 15 km	100000	50000	50000	200000
ASSAINISSEMENT	promouvoir la réalisation de 200 latrines modernes dans les ménages	commune	50000	200000	150000	400000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	acquérir du matériel de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	commune				0
	appuyer les comités inter-villageois en équipement de protection (râteaux, etc.)	commune				0
Jeunesse & Sport	construire un foyer des jeunes	Diambaty		20000	10000	30000
	clôturer les terrains de football	Diambaty ; Syllacounda ; Bayamba				0
Sous-total secteurs sociaux			376499,999	402750	451750	1231000
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	construire une digue anti-sel	Karantaba-Diambaty		50000		50000
	acquérir du matériel (3 tracteurs ; 5 motoculteurs ; 100 semoirs ; 100 houes sine ; 50 corps-bitteurs)	commune				0
	acquérir du matériel d'allégement des travaux des femmes (moulins ; batteuses à mil et riz ; égraineuses)	commune				0
	aménager 5 blocs maraîchers	Bayamba ; Karantaba ; Banana ; Missira ;	20000	20000	10000	50000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Manconon				
ELEVAGE	installer 3 parcs à vaccination	Diambaty - Syllacounda - Dassilamé Cissé	5000	5000	5000	15000
	construire et équipe une aire d'abattage	Diambaty			20000	20000
	installer une unité de transformation du lait	Diambaty		5000	5000	10000
	construire 3 abreuvoirs de 10 m de long	Diambaty ; Sinthiou Boye Diallo ; Syllacounda		6000		6000
PECHE & AQUACULTURE						0
FORESTERIE	renforcer les capacités des femmes dans la conservation et la transformation des produits forestiers	commune				0
	appuyer en matériels de conservation des produits forestiers	commune				0
Sous-total secteurs économiques			25000	86000	40000	151000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	aménager un marché hebdomadaire	Diambaty		10000	10000	20000
	appuyer en matériels les acteurs travaillant dans la porterie (moules, fourres, etc.)	commune				0
TRANSPORT ET COMMUNICATION	construire 146 km pistes de production	Banana-Syllacounda-Saré Hilla Djibakène (45 km) ; Touba Moricounda-Saré Fodé (10 km) ; Bayamba-Dianna-Diambaty-Médina Ndiobène (17 km) ; Karantaba-Diambaty (3,5 km) ; Touba Moricounda-Dialaba-Dassilamé Cissé-Bayamba (17 km) ; Missira-	1460000	1460000	1460000	4380000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Seydou Nourou Tall (3,5 km) ; Syllacounda-Dialambéré- Saré Hilo-Saré Sounkarou- Saré Pathé-Touba Ndawel- Dassilamé Cissé (50 km)				
ELECTRICITE	électrifier les villages via la haute tension	commune				0
Sous-total secteurs d'appui à la production			1460000	1470000	1470000	4400000
Gouvernance						
	former les élus sur la décentralisation et la gouvernance locale	commune	0	500	500	1000
	construire et équiper un bureau d'état civil moderne	commune			13000	13000
	former les agents de l'état civil	commune			2000	2000
Sous-total Gouvernance			0	500	15500	16000
Total PTI			1861500	1959250	1977250	5798000

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Diambaty est de **cinq milliards sept cent quatre vingt dix huit millions (5.798.000.000) francs CFA.**